

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - deux le 28 mars à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Présents : **M ROUX, BARRIERE, Mmes CHEPTOU, MALLET, MM PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, GROS, LE MASSON, POCHAT-COTTILLOUX, M FAUCHER**

Excusés : **Anne GIRAULT, Patrick LAGAUTERIE, Gwendoline BONKOWSKI-FAUBERT**

Pouvoirs : **Mme GIRAULT à M PARROT ; M LAGAUTERIE à Mme MOULINARD ; Mme BINKOWSKI-FAUBERT à M NOUHAUD**

Secrétaire de séance : Anne MALLET

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022
- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Acquisition d'illuminations festives : subvention auprès du SEHV

- Questions diverses
Orientations budgétaires 2022

- **Délibération n°2022-015 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2022**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 17 février 2022, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Délibération n°2022-016 : Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées pour le compte de gestion présenté : budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal établi par le trésorier municipal. Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Délibération n°2022-017 : Approbation du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2021 pour le budget principal qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	867 923.50€
RECETTES	1 035 255.38€
RESULTAT 2021	167 331.88€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	50 000.00€
RESULTAT CUMULE	217 331.88€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	139 907.91€
RECETTES	281 012.34€
RESULTAT 2021	141 104.43€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	86 264.82€
RESULTAT CUMULE	227 369.25€

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Jean-Luc BARRIERE, Adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal.

- **Délibération n°2022-018 : Affectations des résultats**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2021. Pour cela, il rappelle aux Conseillers la précédente délibération (délibération n°2022-017) relative à l'approbation du compte administratif faisant ressortir un résultat cumulé d'un montant de 217 331.88€ à la section de fonctionnement et un résultat cumulé d'un montant de 227 369.25€ à la section d'investissement.

A cette occasion, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des restes à réaliser enregistrés au 31 décembre 2021.

=Dépenses d'investissement pour un montant de 245 445.66€

Travaux électricité bureau étage	DPS	325.80
Store occultant et serrure anti panique	Entreprise Coudert	1380.00
Persiennes du salon de coiffure	Entreprise Coudert	738.00
Cloison bureau étage	Entreprise Coudert	2428.80
Mur du cimetière	Entreprise Nadaud	125 212.00
Avant-projet pour le local de l'ancienne gare	Béatrice Fournet-Reymond	2 340.00
Maitrise d'œuvre maison 24 place de l'église	Aurélié Pailler	31 050.00
Candélabre arrêt de bis Lathière et Route des Allois	SEHV	4 453.35
Assistance à maitrise d'ouvrage pour le foyer associatif	ATEC	7 330.00
Écimage d'un gros chêne	Entreprise DUPUY	1 080.00
Remplacement d'un candélabre accidenté	SEHV	1 085.25
Travaux complémentaires du mur du cimetière	Entreprise Nadaud	5 358.00
Acquisition d'IPAD	I Concept	10 331.65
Lave-linge école	MDA	359.99
Acquisition foncière terrains de Mme Constant	Maitre De Bletterie	41 910.12
Acquisition foncière terrains M. Denardou	Maitre De Bletterie	9 000.00
Travaux appartement école	DPS	1 062.70

-Recettes d'investissement pour un montant de 101 818.55€

Création d'une piste type PUMPTRACK	Etat	13 095.00
	Département	18 333.00
Acquisition d'IPAD	Etat	7 279.00
Mise aux normes des	Département	1908.00

sanitaires de la salle des fêtes		
Création d'une plateforme de stationnement	Département	7 800.00
	Etat	20 872.48
Restauration du mur du cimetière	Département	15 000.00
	Etat	17 531.07

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de :

-Conserver au budget primitif 2022 la somme de 30 000€ en section de fonctionnement en recettes et d'affecter le restant du résultat de la section de fonctionnement du budget 2022 à l'article 1068 de la section d'investissement en recettes soit la somme de 187 331.88€

-Reprendre au budget primitif 2022 le résultat d'investissement cumulé en recettes d'investissement à l'article 001 (excédent antérieur reporté) pour la somme de 227 369.25€

• **Délibération n°2022-019 : Acquisition d'illuminations festives : subvention auprès du SEHV**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure de demande de subvention relative à l'achat de matériel de décoration proposée par le Syndicat Energie Haute-Vienne.

Il est proposé d'acquérir des sujets lumineux pour décorer la place de l'église et les murs de la mairie.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à trois votes contre et douze votes pour, le Conseil municipal :

- Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services compétents
- Autorise** le Maire à commander les travaux
- Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022

Eric FAUCHER, conseiller minoritaire, précise la motivation des votes « contre » par la nécessité de réaliser des économies d'énergie et qualifie ce type d'équipement de gadget.

Jacques ROUX, maire, fait réponse en indiquant avoir eu de bons retours des familles sur l'opération de décoration de Noël en 2021 et qu'en cette période difficile, ces attentions contribuent au réconfort moral des habitants.

• **Questions diverses**

- Orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire présente les grandes lignes budgétaires qui guideront l'élaboration de budget 2022 et sa réalisation.

